

DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs



Édition 2024

À CONSERVER

Ville de Chaponost

5 avenue Maréchal Joffre
69630 Chaponost
04 78 45 31 33

www.mairie-chaponost.fr

commune de
nChaponost

POURQUOI UN DICRIM ?

Les communes doivent mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui reprend pour chaque risque les intervenants impliqués, les missions de chacun ainsi que les ressources dont ils disposent (matériel, lieux, compétences).

Le PCS de la commune de Chaponost a été mis à jour par arrêté du 20 avril 2017.

En complément de ce document, la commune doit tenir à la disposition de ses administrés un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Ce DICRIM permet à chacun d'être informé et de pouvoir réagir correctement en cas d'accident majeur survenant sur la commune.

Chaque foyer peut également mettre en place son propre plan familial de sûreté (page 26) en expliquant à ses proches les conduites à tenir, en répartissant les missions en cas d'accident, pour que, durant l'alerte, chacun soit protégé.

Ce document est à conserver.

Damien Combet

Maire



Grégory Nowak

Adjoint en charge de la sécurité,
des mobilités, de la voirie
et des réseaux de communication



SOMMAIRE

Généralités

4-5

L'alerte

6-7

Les risques technologiques

8-15

- Le risque industriel 8-9
- Le risque de transport de matières dangereuses 10-11
- Le risque nucléaire 12-13
- Le risque cyberattaque 14-15

Les risques naturels

16-23

- Le risque inondation 16-17
- Le risque mouvement de terrain 18-19
- Le risque séisme 20-21
- Le risque météorologique 22-23

Les autres risques

24-25

- Le risque incendie 24-25

Le plan familial de mise en sûreté

26

Pour en savoir plus

27

1

Généralités

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?



Un risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou technologique potentiellement dangereux puisse entraîner de graves conséquences sur le plan humain, matériel et/ou environnemental. Il se caractérise par une gravité rare et une probabilité de survenance très faible.

IL PEUT-ÊTRE

- **Technologique :**
c'est-à-dire consécutif à la manipulation de produits dangereux ou à la mise en place de technologies à risques (risque nucléaire, industriel, biologique).
- **Naturel :**
c'est-à-dire résultant des seules forces de la nature.

LA COMMUNE EST CONCERNÉE PAR LES RISQUES :

Technologiques :

- industriel (pages 8-9)
- d'accident de transport de matières dangereuses par voie routière (pages 10-11)
- nucléaire (pages 12-13)
- cyberattaque (pages 14-15)

Naturels :

- inondation (pages 16-17)
- mouvement de terrain (pages 18-19)
- séisme (pages 20-21)
- météorologique (pages 22-23)

Les autres :

- incendie (pages 24-25)



2

L'alerte

L'alerte relève de la responsabilité de l'État et du Maire. Elle permet d'avertir la population de l'imminence d'un danger ou de la survenue d'un événement majeur et à chacun de prendre des mesures de protection adaptées au risque concerné.

L'alerte est donnée par différents moyens déclenchés par le Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), par la Préfecture ou par l'entreprise concernée (ADG Campingaz sur la commune).

LES MOYENS DE L'ALERTE :



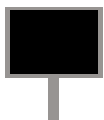
Sirènes
(réseau national
d'alerte)



FR-ALERT



Radio
(France Inter :
99.8 ou 101.1 ou
France Info :
103.4 ou 105.4)



Panneaux
à messages variables
(parking Bellevue)



Site Internet de la commune :
www.mairie-chaponost.fr



Pages Facebook et Instagram
de la commune :
facebook.com/villechaponost
instagram.com/villechaponost/?hl=fr

FR-ALERT

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur votre téléphone.



3

Les risques technologiques

LE RISQUE INDUSTRIEL

ADG CAMPINGAZ

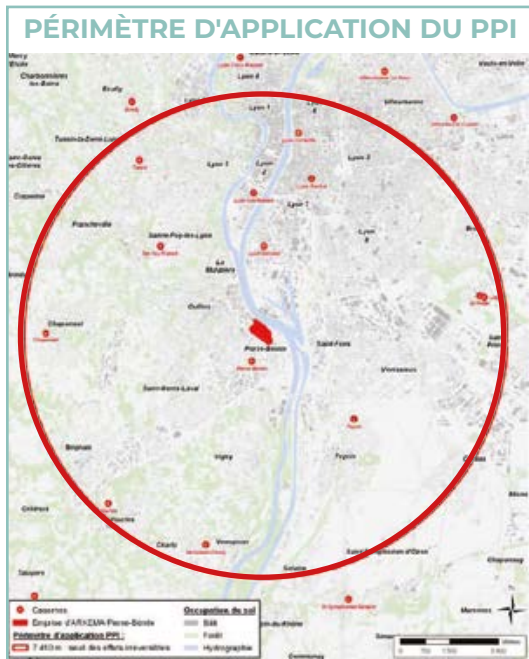
Implantée dans la Zone Industrielle « le Favier » à Saint-Genis-Laval, l'entreprise fabrique et remplit des bouteilles et des cartouches de gaz avec du GPL. Elle rénove aussi des bouteilles de gaz rechargeables et stocke du GPL. Les produits présents sur le site susceptibles d'engendrer un accident majeur sont le butane et le propane. Il s'agit de gaz inflammable pouvant provoquer, en cas d'accident, un incendie et/ou une explosion.

ARKEMA PIERRE-BÉNITE

L'usine fabrique des produits dérivés de la chimie du fluor. Elle produit des gaz fluorés et du polyfluorure de vinylidène.

L'entreprise est concernée par des risques de rupture d'isoconteneur de produits toxiques à l'air libre.

En cas d'accident au sein de Campingaz et/ou Arkema, la sirène (page 7) est déclenchée soit par les services de la Préfecture, soit par l'entreprise elle-même.



LES BONS GESTES

SI VOUS ÊTES À L'EXTÉRIEUR

Rentrez dans le bâtiment le plus proche, car à l'extérieur ou dans un véhicule la protection est inexistante.

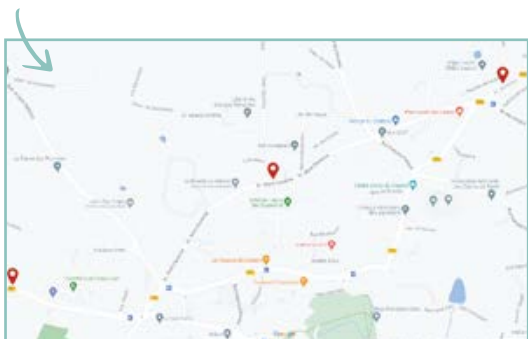
UNE FOIS À L'INTÉRIEUR

- Fermez toutes les ouvertures, arrêtez si possible les ventilations, bouchez au mieux toutes les entrées d'air, car un local bien clos est mieux protégé;
- Écoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1 ou France Info : 103.4 ou 105.4);
- Respectez les consignes des autorités.

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

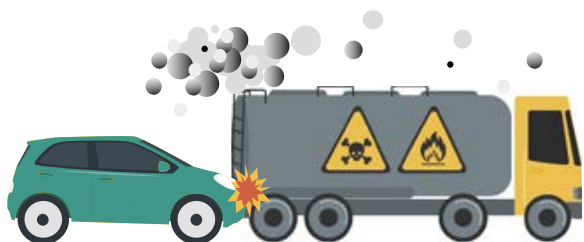
Le risque de Transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident causé lors de l'acheminement par voie routière, ferroviaire ou par canalisation, de matières dangereuses (inflammables, toxiques, comburants, explosifs).

Les voies de la commune concernées par ce type de transports sont l'avenue Devienne, l'avenue de Verdun (des aqueducs à l'avenue Devienne), la RD 50 (direction Brindas en partant de la Madonne), la RD 342, la route des Aqueducs jusqu'à Beaunant.



Codes dangers employés au dos des camions les transportant :

- 01 matière explosive
- 02 gaz inflammable
- 03 liquide inflammable
- 04 solide inflammable
- 05 comburant ou peroxyde
- 06 matière toxique
- 07 matière radioactive
- 08 matière corrosive
- 09 dangers divers



LES BONS GESTES

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT DE TMD

Mettez-vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs-pompiers, en précisant le lieu, et si possible le code matière du produit.

SI VOUS ÊTES À L'EXTÉRIEUR

Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, car à l'extérieur ou dans un véhicule la protection est inexistante.

SI VOUS ÊTES À L'INTÉRIEUR

- Fermez toutes les ouvertures, arrêtez si possible les ventilations, bouchez au mieux toutes les entrées d'air, car un local bien clos est mieux protégé;
- Écoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1 ou France Info : 103.4 ou 105.4);
- Respectez les consignes des autorités.

LE RISQUE NUCLÉAIRE

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet anormal d'éléments radioactifs dans l'environnement. Ce type d'accident est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et/ou par une forte irradiation.



LES BONS GESTES

LA PRISE DE COMPRIMÉ D'IODE PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE

Dans ce cas, les comprimés seront à retirer dans des centres de distribution. Pour être facilement identifiables, ces centres sont les bureaux de vote, auxquels les électeurs sont rattachés :

- 01 Mairie - 5 avenue Maréchal Joffre
- 02 Maison des associations - 3 rue Louis Martel
- 03 Ecole la Cordelière - 4 rue François Chanvillard
- 04 Maison Berthelot - 55-57 avenue Paul Doumer
- 05 Ecole 2 Chênes - 4 rue François Chanvillard
- 06 Ecole des Muguets - 7 boulevard Philippe Reydellet
- 07 Salle omnisport - 22 ter rue du Stade

LE RISQUE CYBERATTAQUE

La réduction des risques repose d'abord sur le respect de bonnes pratiques à adopter. L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) recommande d'appliquer ces 10 règles de base pour se prémunir de cyberattaques.



LES BONS GESTES

1 **SÉPAREZ STRICTEMENT VOS USAGES À CARACTÈRE PERSONNEL DE CEUX À CARACTÈRE PROFESSIONNEL.** Vos moyens de communication personnels ne doivent pas être utilisés pour vos échanges professionnels (courriel, compte d'échange de fichiers, clé USB, etc.) et inversement.

2 **METTEZ RÉGULIÈREMENT À JOUR VOS OUTILS NUMÉRIQUES.** Les mises à jour ne sont pas automatiques, veillez à bien les accepter sur vos outils personnels et professionnels pour garantir leur sécurité.

3 **PROTÉGEZ VOS ACCÈS PAR UNE AUTHENTIFICATION DOUBLE-FACTEUR LORSQUE C'EST POSSIBLE, OU A MINIMA PAR DES MOTS DE PASSE COMPLEXES.** Vos mots de passe doivent être longs, complexes, sans informations personnelles, uniques et secrets.

5 **PROTÉGEZ VOTRE ESPACE DE TRAVAIL ET VOS DONNÉES.** Verrouillez votre poste de travail lorsque vous n'êtes pas à votre bureau et placez en lieu sûr tout matériel sensible (support de stockage).

7 **PROTÉGEZ VOTRE MESSAGERIE PROFESSIONNELLE.** Soyez vigilant avant d'ouvrir les pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens présents dans les messages qui vous semblent douteux.

9 **FAITES PREUVE DE VIGILANCE LORS DE VOS ÉCHANGES TÉLÉPHONIQUES OU EN VISIOCONFÉRENCE.** La confidentialité des conversations n'est pas assurée sur les réseaux publics.

4 **NE LAISSEZ PAS VOS ÉQUIPEMENTS SANS SURVEILLANCE LORS DE VOS DÉPLACEMENTS.** Sous peine de les voir manipulés à votre insu et vos données volées.

6 **PRENEZ SOIN DE VOS INFORMATIONS PERSONNELLES EN LIGNE.** Préservez votre identité numérique en vous montrant vigilant sur Internet et les réseaux sociaux.

8 **NE FAITES PAS CONFIANCE AUX RÉSEAUX NON MAÎTRISÉS POUR CONNECTER VOS ÉQUIPEMENTS.** Par exemple : des réseaux Wi-Fi publics, des bornes de recharge USB...

10 **VEILLEZ À LA SÉCURITÉ DE VOTRE SMARTPHONE.** Évitez de prendre votre smartphone pendant les réunions sensibles. Il peut être utilisé pour enregistrer vos conversations, y compris à votre insu.

De nombreux autres conseils sur : <https://www.gouvernement.fr/risques/cyber-conseils-aux-usagers>

4

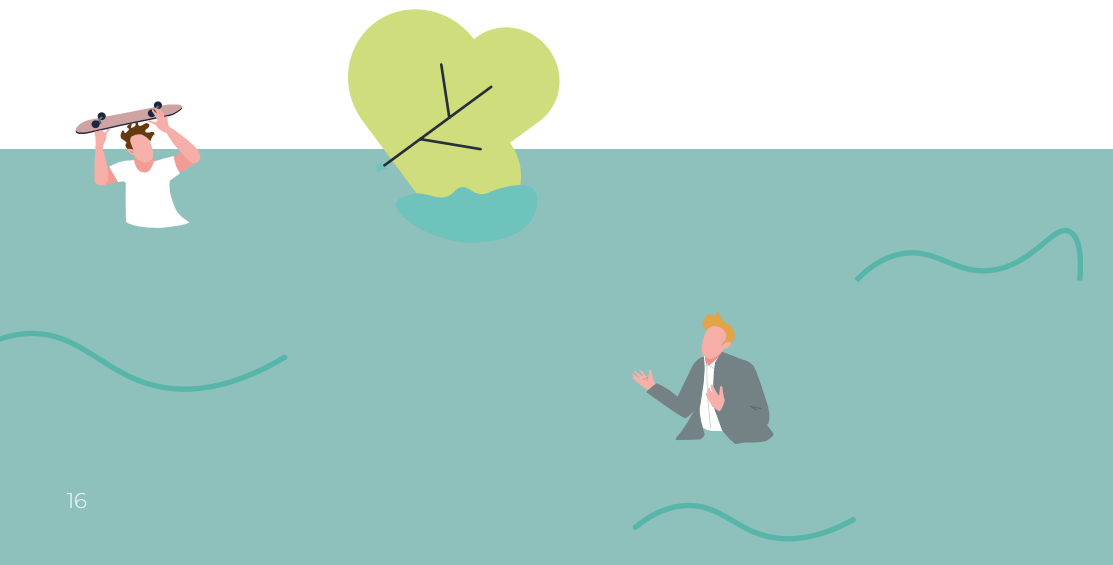
Les risques naturels

LE RISQUE D'INONDATION

Les inondations se manifestent par le débordement de l'eau hors de son lit habituel d'écoulement, ou par la remontée d'eau des nappes phréatiques.

À Chaponost, plusieurs risques d'inondation existent :

- les inondations par remontée de la nappe phréatique, uniquement possibles si le sol est saturé d'eau et si le terrain est mal drainé,
- les crues rapides des rivières suite à de fortes averses, dans la zone des Troques.
- le ruissellement pluvial dû à l'imperméabilisation du sol par des aménagements ou par des pratiques culturales.



LES BONS GESTES

LIMITER LES ACCIDENTS CHEZ SOI

- Coupez le gaz, le chauffage et l'électricité;
- N'utilisez pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...;
- Mettez les produits toxiques en hauteur.

ÉVITER NOYADE ET CONTUSIONS

- Installez-vous en hauteur;
- Attendez les secours;
- Ne prenez pas votre voiture.

PRÉVOIR LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Réserve d'aliments et d'eau;
- Vêtements chauds et couvertures;
- Radio avec des piles chargées + lampes de poche;
- Médicaments, ordonnances et carnets de santé;
- Papiers importants, photos et doudous des enfants.

LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain sont des déplacements du sol ou du sous-sol. Ils n'ont pas tous nécessairement la même cinétique, ni les mêmes conséquences : mouvements lents et continus, mouvements rapides et discontinus.

La commune est concerné par :

- les tassements et les affaissements de sols, sous l'effet de surcharges (constructions),
- le retrait-gonflement des argiles : elles se rétractent en période de sécheresse,
- les écroulements et les chutes de blocs.



LES BONS GESTES

AVANT, EN CAS DE DANGER IMMINENT

- Évacuez votre logement pour sortir de la zone à risque après avoir coupé le gaz et l'électricité;
- Emportez l'essentiel (papiers personnels...).

PENDANT

- Tenez-vous informé et informez, les secours de tout danger observé.

APRÈS

- Mettez-vous à la disposition des secours;
- Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des services publics;
- Évaluez les dégâts et entamez les démarches d'indemnisation.

LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

La commune peut être concernée par des phénomènes météorologiques pouvant entraîner des situations dangereuses et des conséquences graves :



Orage



Pluie /
inondations



Vent violent



Neige/
verglas



Canicule



Grand froid

Par mesure de prévention, Météo France diffuse plusieurs fois par jour des bulletins d'information.

En cas d'alerte, elle caractérise les niveaux de vigilance par quatre couleurs :

VERT

Pas de vigilance particulière

JAUNE

Phénomène habituel pour la saison occasionnellement et localement dangereux

ORANGE

Phénomène dangereux de forte intensité

ROUGE

Phénomène d'intensité exceptionnelle, l'alerte est maximale.



LES BONS GESTES

POUR LA CANICULE

- Buvez fréquemment, évitez de sortir aux heures les plus chaudes, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour, passez 2 à 3 heures dans un endroit frais (cinéma, grand magasin...).
- Ne pratiquez aucune activité d'entretien ou de réparation pouvant provoquer un incendie par le déclenchement d'une source de chaleur.

POUR LE GRAND FROID

Évitez les expositions prolongées au froid, habillez-vous chaudement, alimentez-vous convenablement, pensez à ventiler et à aérer votre intérieur, évitez les efforts brusques.

POUR LES AUTRES RISQUES

Limitez vos déplacements au minimum. Si vous devez prendre impérativement la route, renseignez-vous sur les conditions de circulation, informez votre entourage de votre départ, prévoyez une collation et une couverture dans votre voiture.

LE RISQUE DE SÉISME

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur, le long d'une faille dans la croûte terrestre. Elle génère des vibrations qui sont ressenties jusqu'en surface. Un séisme est généralement suivi de répliques moins violentes.

La commune de Chaponost est située dans une zone à sismicité faible.



LES BONS GESTES

AVANT

- Prévoyez les équipements minimum;
- Fixez les appareils et les meubles lourds;
- Préparez un plan de regroupement familial.

PENDANT

- Informez-vous : écoutez la radio, les premières consignes étant données par Radio France;
- Restez où vous êtes;
- Abritez-vous sous un meuble solide;
- Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...

APRÈS

- Fermez le gaz et l'électricité;
- Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas;
- Ne prenez pas l'ascenseur;
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre;
- Écoutez la radio;
- Respectez les consignes des autorités;
- Rejoignez le lieu de regroupement.

5

Les autres risques

LE RISQUE INCENDIE

Un incendie peut être déclenché par la présence d'une source de chaleur au sein d'un établissement ou par la propagation d'un incendie d'une infrastructure voisine (flammes nues, travaux par point chaud, non conformité des installations, surcharge électrique, accident industriel ou accident de transport de matières dangereuses..).

La nature des effets d'un incendie dépend des enjeux exposés : thermique (brûlures, destruction partielle ou totale de l'établissement) et toxiques (fumées).



LES BONS GESTES

SI LE FEU SE DÉCLARE DANS VOTRE LOGEMENT :

- Quittez votre logement;
- Faites sortir les occupants;
- Fermez bien la porte de la pièce en feu ainsi que la porte d'entrée;
- Descendez par l'escalier (ne prenez pas l'ascenseur) et ne revenez jamais sur vos pas;
- Restez à l'extérieur de votre immeuble et attendez les pompiers.

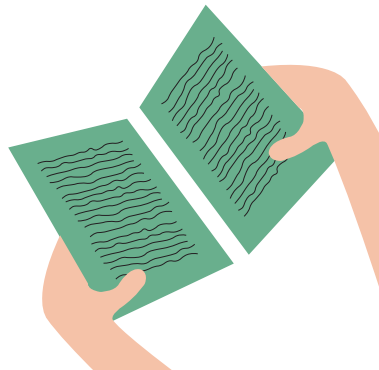
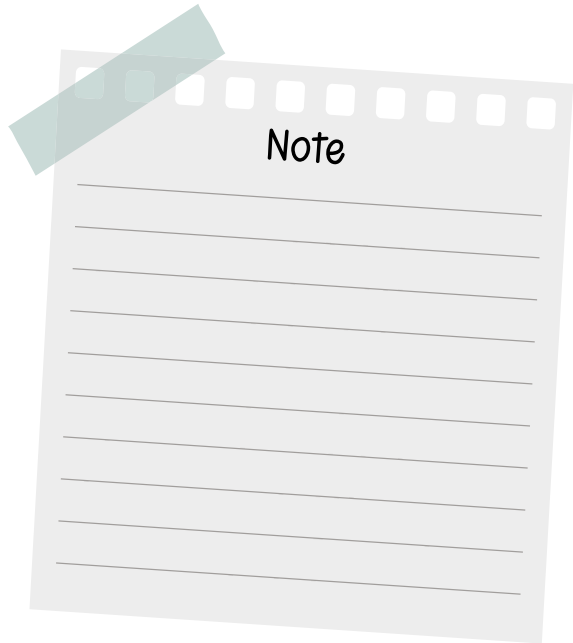
Dans tous les cas, prévenez immédiatement les pompiers en appelant le 18 ou le 112.

6

Le plan familial de mise en sécurité

Afin de pouvoir réagir au mieux et au plus vite si un risque venait à survenir, vous pouvez mettre en place votre plan familial de mise en sûreté :

- Sachez reconnaître le message d'alerte.
- Listez les fréquences radio à écouter en cas d'alerte :
 - France Inter 99.8 ou 101.1
 - France Info 103.4 ou 105.4
- Apprenez les consignes générales de sécurité.
- Répertoirez et affectez une mission à chaque membre de votre foyer :
 - fermeture des fenêtres,
 - arrêt de la ventilation,
 - récupération des papiers importants en cas d'évacuation,
 - toutes autres missions nécessaires à la mise en sûreté de votre foyer et de ses occupants.
- Gardez à disposition tous les numéros d'urgence.



7

Pour en savoir plus

Préfecture du Rhône : www.rhone.gouv.fr

Portail interministériel de prévention des risques majeurs :
www.risques.gouv.fr

INPES : www.inpes.sante.fr/10000/themes/evenement_climatique

LIEUX D'ACCUEIL SUR LA COMMUNE

En cas d'événement majeur nécessitant l'évacuation d'un quartier, l'accueil provisoire des habitants de la commune, aura lieu à :

- la salle des fêtes, Espace François Perraud, 9 boulevard P. Reydellet à Chaponost

Dans certaines situations, d'autres bâtiments pourront également servir de centre de distribution d'eau potable ou de médicaments en cas de risque sanitaire.

CONTACTS UTILES



NUMÉROS UTILES

Les pompiers 18 - Les urgences 112 - Le Samu 15
La police municipale 04 78 45 07 00 ou 06 08 72 37 33
La gendarmerie de Brignais 04 78 05 18 4
GRDF 0800 473 333 - **ERDF** 0972 675 069
Suez 09 77401 132 - **centre anti-poisons** 04 78 11 69 11



JE CONSULTE LE SITE INTERNET

www.mairie-chaponost.fr



J'ÉCOUTE LES RADIOS

France Inter 99.8 - 101.1 - **France Info** 103.4 ou 105.4



LES BONS RÉFLEXES

- Évacuez ou abritez-vous en fonction de la nature du risque.
- Écoutez la radio sur le réseau Radio France.
- Respectez les consignes des autorités.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.